

Présents : Mme Donatin, Maire,

Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint.

Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Brioul donne pouvoir à Mme De Panthou

M. Joubin donne pouvoir à M. Péru

M. Deloget donne pouvoir à M. Deau

M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier

Mme Grenèche donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmorteux

Mme Quesnel

M. Fouchet

Secrétaire : Mme Le Déroff

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 30 MAI 2023

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 30 mai 2023. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) : PRESENTATION DE LEURS TRAVAUX PAR LES JEUNES CONSEILLERS ET ECHANGES

Des représentants des 16 jeunes conseillers municipaux prennent la parole. Rose Feldstein rappelle qu'ils ont été élus par les élèves de l'école après avoir fait campagne pour présenter leurs idées. Le CMJ a été installé il y a un an maintenant. Début octobre 2022, les conseillers se sont réunis et ont repris toutes leurs idées. Ils ont ensuite voté et décidé de faire 3 groupes de travail sur les thèmes suivants : 1) Défense de la cause animale 2) Imaginer un escape game dans la ville 3) Proposer un pumptrack ou un skatepark et des jeux sportifs dans Verson. Ils ont aussi participé aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai au Monument aux morts.

Dune Levot et Izia Rapanakis présentent les actions menées par le groupe qui a choisi de travailler sur la cause animale. Le sort des animaux abandonnés leur tient particulièrement à cœur. Ils ont commencé par visiter la fourrière animale et la SPA qui sont à Verson. Ils ont tenu un stand lors du marché de Noël pour vendre plusieurs sortes d'objets et permettre de récolter des fonds. Ils ont également publié un article dans le magazine municipal et réalisé une vidéo pour sensibiliser la population.

Léane Gué, Camille Frémont et Hugo Vandercamère expliquent que les jeunes conseillers de leur groupe ont réalisé un escape game. Une cinquantaine de personnes ont pu y jouer lors de la fête de la Saint Germain en mai 2023 dans le parc de la maison Senghor à Verson. Ils ont aussi tenu un stand à la fête de l'école en proposant des jeux s'inspirant de Fort Boyard. L'escape game et les jeux ont plu et les participants se sont bien amusés.

Raphaël Blotière présente le travail des membres du groupe dont il faisait partie. Ils ont proposé des installations sportives et des jeux dans plusieurs endroits de la commune et pour tous les âges, comme un bol tournant, des barres parallèles, des barres de traction peut-être près du tennis et de la salle des trois ormes. Ils souhaitent également un skatepark qu'ils proposent dans le parc de la Bouillonnière.

Ce groupe a été reçu par la Commission Espace Public et Cadre de vie. Claude Le Bourgeois, maire-adjoint, indique que les membres de la commission ont trouvé les propositions très intéressantes. Pour le skatepark, le parc de la Bouillonnière ne semble pas idéal car trop près des habitations. Il pourrait se

situer plutôt au nord de l'écoquartier. Ces propositions vont maintenant être étudiées pour voir leur faisabilité technique et leur coût pour le budget 2024. Les membres de la commission ont été honorés de recevoir une délégation de jeunes conseillers.

M. Gué, maire-adjoint délégué à la démocratie participative, explique que les enfants sont également sollicités par la mairie sur des projets très concrets comme par exemple sur l'emplacement d'une table dans l'espace vert entre l'école Dolto et le jeu ou encore, sur l'emplacement des arbres qui vont être plantés dans la cour de l'école maternelle.

M. Gué et Madame la Maire remercient les jeunes conseillers pour leurs travaux, leur investissement et leur participation active à la vie de la commune. Ils continueront d'être invités à plusieurs temps fort tout au long de l'année.

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE (CRAC) DE LA SHEMA 2022

Monsieur Deau, maire-adjoint à l'urbanisme, indique que le 8 juin 2023 a été présenté devant la Commission urbanisme le CRAC, c'est-à-dire le compte-rendu d'activité à la collectivité, qui est un rapport annuel obligatoire établi par le responsable d'une opération, en l'occurrence la SHEMA/Edifidès dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier. Il s'agit d'un point sur la situation au 31 décembre 2022 mais également d'une présentation du budget prévisionnel 2023.

Le compte-rendu d'activité est présenté par M. Philippe AUSSANT, de la SHEMA, et M. Fougères d'Edifidès.

- Bilan de la concession au 31 décembre 2022 : il a été actualisé à 15 791 400 € en dépenses et 16 762 883 € en recettes.
- La ZAC comprend 2 quartiers : le quartier St Martin et le quartier Perruques. Il est rappelé que le périmètre de la ZAC diffère du périmètre opérationnel de la ZAC. Quelques propriétés font donc l'objet si une opération les concerne d'une convention de participation aux frais d'aménagement supportés par le concessionnaire SHEMA-Edifidès (cf délibération à suivre).
- Point sur les différentes dépenses :

Les frais d'études en 2022 s'élèvent à 4 380 € pour une étude de stationnement sur le secteur nord-est de St Martin et des levés topographiques sur les 2 quartiers.

Les honoraires (maîtrise d'œuvre, SPS, mission d'architecte conseil) ont représenté un montant réalisé en 2022 de 16 036 €.

Les travaux : des reprises et finitions sur le secteur Saint Martin et des travaux d'aménagement de la phase 1 du secteur Perruques pour un montant réalisé en 2022 de 188 253 €.

Dépenses importantes en prévisionnel en 2023 pour réaliser les clôtures sur St Martin et l'achèvement de la phase 1 sur Perruques.

Les frais divers et charges de gestion (impôts et taxes, frais d'appels d'offres, frais d'huissier et d'avocat pour l'éviction de gens du voyage) ont représenté un montant de 14 374 € en 2022.

Les dépenses de communication et de commercialisation représentent un montant de 26 046 € en 2022, dont 19 161 € correspondant aux frais de commercialisation d'Edifidès sur les lots libres et 6 885 € de frais pour des reportages photographiques.

La rémunération de l'aménageur (SHEMA et EDIFIDES) correspond à 2,5% des dépenses et recettes TTC effectivement réalisées chaque année, soit 73 014 € répartis entre la SHEMA et EDIFIDES en 2022. Pour 2023, le prévisionnel est de 300 115 €.

Les frais financiers (frais financiers sur emprunt, sur avances de trésorerie des co-concessionnaires) représentent un montant réalisé en 2022 de 50 396 €.

M. Aussant rappelle qu'entre la signature d'une promesse de vente et la livraison des logements (pour du collectif notamment), il se passe 4 ans. Les dernières opérations sur Perruques devraient être retardées, pour étaler les travaux et ne pas générer de frais financiers, et tenir compte de ce qu'impose le Programme Local de l'Habitat.

➤ Point sur les différentes recettes :

Les cessions foncières, principales recettes de l'opération, ont eu lieu pour 2 180 398 € en 2022 (cessions des maisons en bande et des collectifs).

En prévisionnel, les cessions devraient représenter en 2023 un total de 5 505 987 €.

Le projet d'habitat participatif continue d'avancer : dépôt du permis de construire prochainement.

Des participations aux frais relatifs aux équipements publics devraient être perçues en 2023, notamment de la part du constructeur pour le projet sur la parcelle ZS 45 (ancienne ferme Faizant).

Produits de gestion et produits financiers : 100 305 € en 2022.

➤ Point sur la trésorerie ;

Le solde cumulé des dépenses et recettes de l'opération avant emprunt est de - 69 024 € au 31/12/2022, comblé par un emprunt bancaire et un apport en fond propre des deux co-aménageurs.

➤ Le bilan financier et le plan de trésorerie prévisionnels :

Le bilan est positif, s'établissant 971 483 € à la fin de l'année 2022 : 420 597 € sur St Martin, 550 886 € sur Perruques.

M. Monsimier demande si l'opération est positive pour le moment.

M. Aussant : pour St Martin, entre le 325 000 € attendu pour l'aménageur et le résultat quasi finalisé qui apporterait une marge complémentaire, l'opération s'avère effectivement meilleure qu'au prévisionnel. Pour le secteur Perruques, il est encore trop tôt pour le dire et les choses peuvent évoluer : augmentation des taux, rythme de commercialisation moins dynamique...

M. Fougères rappelle que la fin du quartier Perruques est pour 2031 ou 2032, il y a donc davantage d'incertitudes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu d'activité 2022 de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson présenté par la SHEMA et EDIFIDES, ainsi que les comptes de la concession arrêtés au 31 décembre 2022 et le bilan prévisionnel de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Mme DONATIN :

- Un rassemblement spontané devant la mairie a eu lieu ce lundi 3 juillet à 12h. Une vingtaine de personnes ont répondu à l'appel national de l'Association des Maires de France, en soutien aux maires et au maire de L'haÿ-les-Roses qui a été agressé ainsi que sa famille. Je tiens à les remercier chaleureusement pour ce geste de sympathie.

- Café-débat sur le vélo le 3 juin : point sur les aménagements à réaliser pour faciliter les déplacements à vélo dans la rue du Général Leclerc et dans la rue de la Croix Beaujard.

- Rencontre avec le Club de foot le 23 juin : depuis quelques temps le club indique être à l'étroit, dans les vestiaires. Nous les avons rencontrés et leur avons proposé, conjointement avec le Maire de Fontaine-Etoupefour, de profiter des installations de cette commune voisine en attendant que l'on puisse réaliser des équipements plus spacieux. Nous sommes dans l'attente d'une réponse écrite du club.

M. Le Rétif demande à quelle échéance nous construirons des infrastructures plus spacieuses, au-delà de cette proposition de partenariat.

Mme Donatin répond qu'elle ne peut pas donner d'échéance précise pour l'instant. Plusieurs options sont envisageables et elles ne sont pas du tout de la même nature financièrement : 1) quatre vestiaires neufs avec des tribunes (c'est le projet qui a par exemple été réalisé à Hérouville pour 1,4 millions d'euros) ; 2) deux vestiaires ajoutés aux installations actuelles, projet moins coûteux. Le Club préférerait la solution 1. La réalité budgétaire et les priorités sportives nous permettront d'établir un calendrier. Ce sujet sera évoqué en commission.

M. Le Rétif : on pourra donc avoir une visibilité d'ici la fin de l'année avec la préparation budgétaire ?

Mme Donatin : ce sont des sujets qui pourront être abordés en fin d'année.

- Projet de ferme maraîchère : une réunion le 20 juin a permis de faire le point sur l'avancée du dossier avec le nouveau directeur de l'association Vit'Actif. Montage des serres fin 2023, mise en culture,

algéco pour le personnel dans un premier temps. Le bâtiment quant à lui serait susceptible d'évoluer pour être davantage écoresponsable.

- RDV le 23 juin avec l'association UCIA qui réunit un certain nombre d'entreprises et de commerçants : une pétition de l'UCIA circule dans Verson pour demander de la vidéoprotection dans la commune, mais en fait surtout pour les deux zones d'activités. Nous avons rencontré l'UCIA il y a un an pour évoquer ce sujet et nous souhaitons savoir s'ils avaient constaté une évolution des incivilités.

M. Le Rétif demande si des choses ont été faites entre 2021 et maintenant.

Mme Donatin : Un bilan avait été fait en 2021. Les faits relevés par la gendarmerie et la police municipale ne justifiaient pas l'installation de vidéoprotection. Pour estimer l'évolution de la situation, il leur a été rappelé de porter plainte ou de déposer une main courante à chaque fois. Un simple mail peut suffire. Déposer une plainte à Verson est facilité par la permanence de la gendarmerie le jeudi matin. Une pétition ne peut pas remplacer une analyse factuelle. Il faut donc répertorier les faits pour suivre l'évolution de la situation.

M. Le Rétif : un seuil de faits a-t-il été fixé pour que cela déclenche une action ?

Mme Donatin : un seuil n'est pas défini mais il faut suivre l'évolution de la situation.

Mme Le Déroff : il faudrait comparer avec ce qui se passe dans les zones des autres communes alentour.

Mme Donatin : cette comparaison a été évoquée avec la gendarmerie en 2021. La gendarmerie ne nous avait alors pas mis en alerte. Si une décision devait être prise, il faudrait le faire de façon conjointe avec la commune de Mouen puisque la zone du PARO est située à cheval sur les 2 communes.

Une étude factuelle est nécessaire.

M. Deau complète en rappelant que ce sont les faits qui concernent toutes les entreprises de Verson qui sont examinés, pas seulement ceux qui concernent les adhérents de l'UCIA.

- Inauguration résidence Odonia le 23 juin, secteur St Martin.

- Inauguration du chantier de la place de l'église le 23 juin réalisée par Caen la mer.

Mme DELBECQUE :

- Comité de pilotage du Relais Petite Enfance le 29 juin : état des lieux de l'activité de la petite enfance sur les 3 communes des Rives de l'Odon. Le nombre d'assistantes maternelles est stable sur le territoire depuis l'an dernier après une forte baisse les années précédentes. A Verson, le lieu d'accueil des matinées d'éveil est depuis septembre la salle Bora Bora de l'espace Senghor, apprécié pour sa proximité avec la bibliothèque et les agents qui y travaillent.

- Clôture des inscriptions au centre de loisirs pour cet été. Les mini-camps affichent complets. Le nombre d'enfants inscrits a augmenté par rapport à l'été dernier, surtout en juillet et fin août.

- Le local jeunes sera ouvert dès le 10 juillet pour les ados.

Mme PERRIER :

Les derniers rendez-vous de la saison :

- Jeudi 6 juillet à 18h30 : *Playground*, un spectacle en partenariat avec Eclats de rue, sur le parking entre la mairie et l'école élémentaire.

- Samedi 8 juillet à 10h30 : dernière séance des Bébé Lecteurs avec Aude.

- Les horaires d'été de la bibliothèque seront mis en place du 10 juillet au 1er septembre (ouverture les mercredis et vendredis de 10h à 18h)

- Fermeture annuelle : du 29 juillet au 15 août.

Mme DE PANTHOU :

- Registre des personnes vulnérables : il a été mis à jour, 27 personnes sont aujourd'hui inscrites sur le registre. Nous sommes entrés dans une période de veille saisonnière "vagues de chaleur" depuis le 1er juin. Cette période se termine le 15 septembre.

- Visas sport-culture : la campagne a débuté pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant des aides proposées reste inchangé.

- Manifestations du CCAS : pour le 2ème semestre 2023, projet d'organiser des ateliers d'initiation aux premiers secours (les personnes apprendront notamment à utiliser les défibrillateurs). Ces ateliers seront ouverts à tous, l'idée étant de toucher un maximum de personnes. Le CCAS prendra en charge une partie du montant des inscriptions.

- Point sur le projet de mutuelle dite "communale", qui fait l'objet d'une réflexion depuis le début du mandat : un groupe de travail a étudié la faisabilité, les contraintes, rencontré les partenaires potentiels. Il a été décidé de faire une enquête auprès des habitants pour vérifier l'opportunité de se

lancer ou non dans ce projet (magazine Reflets de novembre 2022). 78 questionnaires ont été retournés. 81% des personnes ayant répondu sont des retraités, 12% sont en situation d'emploi. 91% des personnes se déclarent prêtes à participer à une réunion d'information. Une des motivations des habitants est de pouvoir accéder à une mutuelle moins chère, pour un niveau de garanties équivalent, afin de gagner en pouvoir d'achat.

Un appel à partenariat, avec des critères (nature de l'organisme, proximité...) a été rédigé et publié le 20/04/2023 pour la mise en place de la mutuelle. La date limite de réponse était fixée au 26 mai. 3 mutuelles ont répondu. Le groupe de travail a classé les dossiers et attribué une note à chacun des candidats. Le CCAS a délibéré le 8 juin 2023 en faveur de la Mutuelle Familiale de Normandie.

Les étapes à venir :

- Signature d'une convention avec cette mutuelle.
- Réunion publique d'information fin septembre, début octobre.
- RDV individuels pour les personnes qui le souhaitent, pour évaluer la situation de chacun avant d'adhérer ou non à cette mutuelle.

M. PERU pour M. JOUBIN (excusé) :

Patrimoine Bati :

- Commission du 29 juin 2023 :

Point sur les consommations et les coûts énergétiques en comparant les périodes de janvier à avril 2022 par rapport à 2023.

M. Le Rétif demande à avoir les éléments avant le conseil municipal. Mme Donatin répond que ces éléments ont été présentés en commission et envoyés après la commission à l'ensemble des membres. Il leur revient de partager l'information si cela est estimé intéressant.

M. Péru reprend : un focus a été réalisé par type de bâtiment. Des baisses de consommation ont été relevées presque partout mais elles ne se traduisent pas une baisse des coûts. Ceux-ci sont à la hausse compte-tenu de l'augmentation du coût des énergies. Les efforts doivent porter surtout sur les équipements sportifs et les écoles.

Il a été envisagé d'appliquer un tarif spécial à la location de salles pour l'hiver, ou un « forfait énergies ». Cette idée a été abandonnée car ces salles représentent seulement 2% des augmentations du coût.

- Maison Senghor : travaux de maçonnerie pour sécuriser des murs de clôture et remplacement de la chaudière.
- Aux Ateliers de l'Odon, les serrures des clubs vidéo et photo ont été remplacées par un nouveau système. Le problème de ventilation double flux est en cours de traitement. Une allée PMR va être réalisée normalement en septembre pour améliorer la circulation dans la cour.
- Comité de pilotage du restaurant scolaire du mardi 27 Juin : devant le nombre d'absents, les informations ont été regroupées avec la Commission patrimoine bâti qui s'est tenue le jeudi 29 Juin :
 - Du 10 au 13 Juillet : démarrage du démontage et déménagement du restaurant actuel, consignation électrique et hydraulique, création de la voie de chantier et installation des barrières de sécurité.
 - À partir du 21 Aout 2023 : démarrage démolition après obtention des relevés amiante et plomb. Attente du planning précis des différentes interventions de travaux devant amener jusqu'à une fin théorique de chantier en juin 2024.
 - Le parking haut de la mairie sera condamné à partir du 6 juillet 2023.

M. LE BOURGEOIS :

- Jeu neuf installé près de Dolto.
- Clôture du stade et portail prévus pour juillet.
- Entretien en cours des terrains du stade Jules Rimet.
- Optimisation de l'arrosage des terrains : afin de minimiser les fréquences d'arrosage, le système automatique permet de fonctionner à la carte.

M. GUÉ :

- La fête des écoles s'est tenue le samedi 24 juin. Elle a rencontré un vif succès. Une olympiade est organisée mardi 04 juillet au stade, les membres du conseil peuvent bien sûr venir encourager les élèves. L'école a fait appel aux anciens devenus collégiens pour animer les épreuves.

- L'organisation du temps du midi aux Ateliers de l'Odon pendant la durée des travaux du restaurant scolaire requiert une pause méridienne étendue de 15 minutes, les écoliers finiront donc à 16H30 au lieu de 16H15.

- La prévision des effectifs pour la rentrée voit une école maternelle stable avec 107 élèves et une école élémentaire qui peine à se stabiliser et risque de baisser de 5 à 10 élèves.

Mme Roux demande s'il y a un risque de fermeture de classe.

M. Gué : non, pas à cette rentrée 2023. Mais si cela s'avérait le cas en septembre 2024, les effectifs par classe resteraient corrects.

Mme Donatin rappelle que l'ouverture de la 5^{ème} classe à F. Dolto est intervenue quand les effectifs ont atteint 120 élèves. Précédemment, elle avait été fermée à 105 élèves.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Donatin :

- Pacte financier et fiscal : maintien de la répartition de la taxe d'aménagement, 75% pour les communes / 25% pour Caen la mer, jusqu'à la fin du mandat. Cette répartition s'inversera en 2026. Maintien au niveau actuel de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes pour lesquelles les nouveaux modes de calcul impliquaient qu'elle devait baisser. C'était le cas de Verson. Notre DSC est maintenue (recette de 78 800 € en 2023).

- Zone à Faibles Emissions - Mobilité (ZFE-M) : La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit l'instauration obligatoire d'une ZFE-M d'ici le 1^{er} janvier 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants dont l'aire urbaine de Caen la mer. Pour anticiper cette échéance, la communauté urbaine doit lancer des études pour définir le périmètre de cette ZFE. Cela concerne a priori Caen et les communes les plus proches. Nous devrions être à l'extérieur de cette zone, mais nous serons concernés quand nous voudrions nous rendre dans cette zone. Cela devrait concerner les véhicules Crit'Air 5 (diesel de plus de 2001), qui seraient au nombre de 84 dans la commune. C'est un chantier qui va être mené dans l'année qui vient. Le conseil sera tenu informé.

- Inauguration des pastilles « Ici commence la mer » ce lundi 3 juillet à 11h30, à 3 endroits de la commune : devant le collège, devant Carrefour contact, et entre les 2 écoles.

- Restitution à Caen la mer de la 1^{ère} phase de l'étude sur l'avenir de l'association Lamido le 7 juillet.

M. Monsimier :

- 20/06/2023 - Soirée Caen la mer en transition : restitution du programme d'action de la feuille de route « Caen la mer en transition » sous forme de tables-rondes avec des acteurs impliqués. Des témoignages concrets intéressants.

- 22/06/2023 - Journée de la Haie organisée par Caen la mer : déclinaison opérationnelle de la feuille de route de la communauté urbaine. Objectif : plantation de 20 km de haies par an en 2023-2024-2025 sur le territoire de Caen la mer (10 km par Caen la mer et 10 km par d'autres acteurs).

Présentation par la Région, le Département, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et la Chambre d'Agriculture de Normandie des fonctionnalités de la haie et de leur accompagnement sur ce sujet.

Verson va réaliser 500mètres de haie le long de la future voirie au nord de l'écoquartier.

- 29/06/2023 - Comité syndical du SDEC.

CONVENTION DE PARTICIPATION - ZAC DE L'ECOQUARTIER

Monsieur Deau, maire-adjoint à l'urbanisme, explique que lors de la création d'une ZAC, l'aménageur prend à sa charge les coûts d'aménagements comme les voies et les réseaux publics intérieurs à la zone, les espaces verts, les aires de stationnement. Si le périmètre de la ZAC comprend des terrains dont l'acquisition n'est pas prévue par l'aménageur, un constructeur qui réalise une opération sur ces terrains bénéficie des équipements réalisés par l'aménageur. Il doit alors participer aux coûts d'équipement via une convention tripartite (commune, concessionnaire, constructeur) qui en fixe les modalités.

Conformément au traité de concession d'aménagement signé le 9 novembre 2012, l'aménageur de la ZAC de l'écoquartier de Verson est chargé d'établir les projets de convention de participation pour les constructeurs concernés. La SHEMA propose donc le modèle de convention de participation tel que

fourni avec la convocation au conseil municipal, qui précise notamment les modalités de calcul de cette participation financière, qui sera versé directement à l'aménageur.

A court terme, une telle convention concernera l'opération menée par Guérin Promotion sur la parcelle ZS 45 au 11 rue Godard.

M. Simon demande si le promoteur va verser cette participation à la SHEMA ou à la commune. M. Deau répond que cette participation sera bien versée à la SHEMA-EDIFIDES.

Mme Roux demande si d'autres terrains sont concernés.

M. Deau indique que potentiellement, 3 autres parcelles sont concernées si jamais les propriétaires voulaient vendre un jour : le garage Renault et 2 autres propriétés privées qui sont dans la ZAC mais pas dans son périmètre opérationnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet type de convention de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC ainsi que les modalités de calcul desdites participations financières.
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des conventions de participation au coût des équipements de la ZAC « de l'Ecoquartier ».

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN ADS - CAEN LA MER

Par délibération n°59.12.17 du 18 décembre 2017, la commune a adhéré au service commun d'Autorisation du Droit des sols de Caen la mer pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclarations préalables...). Suite à une augmentation du nombre de dossiers et à une enquête auprès des communes sur les attentes envers le service, une nouvelle organisation a été actée après présentation de plusieurs scénarios. Il a été proposé d'augmenter les effectifs du service (+2,5 ETP), de revoir son organisation et certaines modalités de travail. La participation annuelle des communes doit être réévaluée (pour Verson, elle passerait de 11 000 € en 2022 à 14 500€/an en 2023). A travers l'article 10, un engagement de 4 ans est demandé aux communes pour stabiliser le fonctionnement et les effectifs du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la signature de l'avenant ainsi présenté.

TARIFS POLE ENFANCE - JEUNESSE

M. Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, rappelle qu'habituellement, la réflexion pour l'étude de l'augmentation des tarifs du pôle enfance se fait sur la base de l'indice INSEE, l'indice des prix à la consommation (IPC). Le contexte a été compliqué et en évolution constante, la réflexion et le travail en commission ont été plus pointus.

Pour rappel :

- Augmentation IPC sur 1 an : 5,9% (avril 2023 source Insee)
- Augmentation de l'alimentation : 15% (avril 2023 source Insee)
- Augmentation exceptionnelle de notre prestataire : 4% et 14,5% (jusqu'à août 2023)
- Augmentation du gaz et de l'électricité
- Augmentation des salaires fonctionnaires en juillet 2022
- Augmentation du coût de revient d'un repas : 7,59€ en 2022 contre 6,29€ en 2019 (années 2020 et 2021 pas exploitables compte tenu du plus faible nombre de repas servis).

GARDERIE

Après deux années d'attente, la CAF a relevé ses contraintes de politique tarifaire. Pour rappel, en 2020, nous avons dû faire évoluer nos tarifs en prenant en compte les contraintes de plafond et d'écart imposées par la CAF.

La CAF relève aujourd'hui ses plafonds à 1,37€ la demi-heure contre 1,25€ auparavant, en maintenant un écart minimum entre chaque tranche de 7 centimes. Il est proposé de suivre l'évolution proposée par la CAF, sachant que ces nouveaux tarifs pour 2024 restent cohérents avec ceux de 2019.

TARIFS GARDERIE 1/2 heure

Quotient familial	TARIFS VERSONNAIS		TARIFS HORS-VERSON	
	2022-2023	Proposition 2023-2024	2022-2023	Proposition 2023-2024
Inférieur à 321	0,69 €	0,69 €	0,83 €	0,90 €
Entre 321 et 620	0,99 €	1,08 €	1,04 €	1,13 €
Entre 621 et 820	1,11 €	1,21 €	1,11 €	1,21 €
Entre 821 et 1100	1,18 €	1,29 €	1,18 €	1,29 €
Supérieur à 1100	1,25 €	1,37 €	1,25 €	1,37 €

M. Bouchard demande la répartition des familles par quotient familial. M. Gué indique qu'en 2022, plus de 50% des familles sont dans la tranche supérieure à 1100.

TARIFS GARDERIE AU FORFAIT

Le tarif du forfait n'est pas assujéti aux contraintes tarifaires CAF, il a été mis en place pour permettre aux gros consommateurs du service de bénéficier d'un tarif avantageux au regard de la tarification à la demi-heure. Nous avons travaillé sur une augmentation du forfait en regard des nouveaux tarifs pour maintenir le fait que le forfait reste avantageux pour les familles qui mettent leurs enfants plus de 1H à 1H15 chaque jour.

Quotient familial	TARIFS VERSONNAIS		TARIFS HORS-VERSON	
	2022-2023	Proposition 2023-2024	2022-2023	Proposition 2023-2024
Inférieur à 321	70,50 €	76,85 €	146,60 €	159,79 €
Entre 321 et 620	97,73 €	106,53 €	146,60 €	159,79 €
Entre 621 et 820	111,69 €	121,74 €	161,25 €	175,76 €
Entre 821 et 1100	125,65 €	136,96 €	175,92 €	191,75 €
Supérieur à 1100	144,85 €	157,89 €	202,44 €	220,66 €

CENTRE DE LOISIRS SANS HERBEGEMENT (CLSH)

Même approche que pour la garderie, suite au relèvement des seuils de la CAF (22€ max contre 20€ auparavant et 1€ d'écart par tranche).

TARIFS CLSH - la journée

Quotient familial	TARIFS VERSONNAIS			TARIFS HORS-VERSON		
	2019-2020	2022-2023	Proposition 2023-2024	2019-2020	2022-2023	Proposition 2023-2024
Inférieur à 321	12,40 €	12,19 €	12,92 €	16,51 €	14,62 €	15,79 €
Entre 321 et 620	13,05 €	13,25 €	14,05 €	16,51 €	15,90 €	17,17 €
Entre 621 et 820	13,44 €	14,63 €	15,51 €	18,17 €	18,00 €	19,44 €
Entre 821 et 1100	14,15 €	16,03 €	16,99 €	19,80 €	19,00 €	20,52 €
Supérieur à 1100	15,72 €	17,09 €	18,12 €	21,46 €	20,00 €	22,00 €
Supérieur à 1800	16,51 €			23,93 €		

TARIFS 1/2 journée avec ou sans repas

Quotient familial	TARIFS VERSONNAIS		TARIFS HORS-VERSON	
	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	4,91 €	8,01 €	6,93 €	11,31 €
Entre 321 et 620	5,33 €	8,71 €	7,37 €	12,02 €
Entre 621 et 820	5,89 €	9,61 €	8,11 €	13,23 €
Entre 821 et 1100	6,44 €	10,53 €	8,83 €	14,41 €
Supérieur à 1100	6,88 €	11,24 €	9,76 €	15,92 €

La demi-journée avec ou sans repas est calculée sur la base de 62% ou 38% du tarif de la journée complète.

La reconduction des tarifs des stages et mini-camps est également proposée pour 2023-2024.

TARIFS des stages et mini-camps		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 321 et 620	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 621 et 820	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 821 et 1100	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Supérieur à 1100	100 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*

*coût réel global : coût de la totalité du service incluant les activités, le transport, l'alimentation et l'hébergement

RESTAURATION SCOLAIRE - PAUSE MERIDIENNE

Pour la restauration scolaire, la réflexion a été la suivante : comment aller chercher des recettes supplémentaires vu les contraintes de coûts tout en ne faisant pas porter l'ensemble de ces coûts sur les familles ni mettre à mal les finances de la commune. L'évolution du dispositif de l'Etat en faveur de la tarification sociale des cantines (TSCS) pour les repas au tarif inférieur à 1€, passant l'aide aux communes de 1€/repas à 3€/repas dans la limite des QF inférieur ou égal à 1000€, permet de proposer une baisse des tarifs pour les familles tout en augmentant les recettes de la commune.

Il est proposé de recréer comme avant 2020 la tranche supérieure à 1800 €. Et il a été recherché un tarif restant sous la barre des 5€ pour ces tranches les plus hautes.

TARIFS PAUSE MERIDIENNE (repas + temps animation)

Quotient familial	VERSONNAIS				HORS-VERSON	
	2022-2023	PROPOSITION 2023-2024	aides TSCS	tarif famille hors TSCS*	2022-2023	PROPOSITION 2023-2024
Inférieur à 321	0,99 €	0,94 €	3,00 €	1,03 €	5,21 €	5,63 €
Entre 321 et 620	2,35 €	0,96 €	3,00 €	2,50 €	5,27 €	5,69 €
Entre 621 et 820	3,40 €	0,98 €	3,00 €	3,63 €	5,91 €	6,38 €
Entre 821 et 1000	3,78 €	1,00 €	3,00 €	4,04 €	5,98 €	6,46 €
Entre 1001 et 1800	4,56 €	4,67 €			6,47 €	6,56 €
Supérieur à 1800		4,98 €				6,99 €
Repas exceptionnel	6,71 €	7,25 €			6,71 €	7,25 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon quotient familial					
Repas adulte	5,83 €	6,30 €			5,91 €	6,99 €
TARIFS PAI	1,00 €	0,50 €			1,00 €	0,50 €

* Le « tarif famille hors TSCS » correspond au tarif qui aurait été appliqué sans les aides de l'Etat perçues au titre du dispositif de tarification sociale dans les cantines scolaires.

M. Simon demande un exemple : les familles de la 3^{ème} tranche vont payer 3,63 € le repas ?
M. Gué : Non. Le repas sera facturé 0,98 €. Mais ces familles auraient dû payer 3,63 € s'il n'y avait pas l'aide de l'Etat. L'aide de l'Etat court jusqu'en juin 2025, le tarif ne sera pas forcément pérenne au-delà.
Mme Perrier : Comment va-t-on le faire savoir aux familles ?
M. Gué : On va porter une mention sur la facture. Le retour en arrière pourra s'avérer difficile, on en est conscient.
M. Bouchard : Cela va permettre à environ 40% des familles de bénéficier du tarif avantageux mais c'est vrai que le retour en arrière sera difficile.
Mme Donatin : Au moins jusqu'en juin 2025 cela va permettre aux familles d'en bénéficier. Le jour où cela s'arrête, il faudra regarder ce qu'il sera possible de faire.
M. Bouchard : Quel serait le coût pour la commune si on maintenait ces tarifs ?
M. Gué : L'ordre de grandeur des recettes attendues avec l'aide de l'Etat est de 45 000 €. Avec cette proposition, ce sont à la fois les familles et la commune qui sont gagnantes.

M. Grelier : Combien y a-t-il d'enfants « hors versonnais » ?
M. Gué : Vraiment très peu, ce sont quelques enfants en poursuite de scolarité malgré déménagement. Les 12 enfants ULIS bénéficient du tarif Versonnais.

M. Le Rétif : Certains tarifs sont à 5 tranches ou à 6 tranches.
M. Gué : En effet, nous avons 5 tranches en 2020-2021 pour avoir une cohérence avec les autres services périscolaires. Nous avons créé une 6^{ème} tranche pour le restaurant scolaire car l'Etat fixe à 1000 € le seuil maximum de l'aide.
M. Bouchard : Comment est calculé le tarif adulte ? Il est inférieur au repas exceptionnel.
Mme Donatin : Le repas exceptionnel a été créé pour les familles qui ne prennent pas le soin de s'inscrire et qui mettent en difficulté le fonctionnement de la restauration (manque de repas commandés par rapport aux enfants présents en restauration scolaire). Il vise à obliger les familles à s'inscrire, raison pour laquelle il est plus élevé qu'un repas pour un adulte qui a pris le temps de faire cette démarche.

TARIFS JEUNESSE

La reprise en régie du service jeunesse au 16 septembre 2023, telle qu'approuvée par délibération n°28.05.23 du 30 mai 2023, suppose de déterminer les tarifs qui seront appliqués à compter de cette date.

La proposition consiste à ne pas toucher aux tarifs de l'espace jeunes tels qu'ils étaient pratiqués par Familles Rurales. En effet, le service avait connu :

- Une augmentation de 10€ de la carte d'abonnement en 2021,
- Une augmentation de 1€ du prix des repas en 2022.

Comme la gestion de l'espace jeunes est reprise en cours d'année 2023 et pour uniformiser la gestion du pôle enfance qui a des tarifs en année scolaire, il est proposé :

- D'avoir des tarifs de septembre 2023 à août 2024 pour tout nouvel adhérent,
D'avoir un tarif de janvier 2024 à août 2024, pour ceux qui ont déjà réglé leur année 2023.

TARIFS ACCUEIL JEUNES

	2023 FAMILLES RURALES			proposition du 16 septembre au 31 août 2024 (année scolaire pleine)			proposition du 1er janvier au 31 août 2024 (2 quadrimestres)		
	2023 Carte ADO année	coût sortie 2023	coût repas 2023	carte Ado 2024	coût sortie	coût repas	carte Ado 2023	coût sortie	coût repas
VERSON									
Quotient familial									
Inférieur à 321	40 €	4,00 €	3,00 €	40 €	4,00 €	3,00 €	27 €	4,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	45 €	5,00 €	3,50 €	45 €	5,00 €	3,50 €	30 €	5,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	50 €	6,00 €	4,00 €	50 €	6,00 €	4,00 €	33 €	6,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	55 €	7,00 €	4,50 €	55 €	7,00 €	4,50 €	37 €	7,00 €	4,50 €
Supérieur à 1100	60 €	8,00 €	5,00 €	60 €	8,00 €	5,00 €	40 €	8,00 €	5,00 €
HORS Verson									
Inférieur à 321	60 €	7,00 €	3,00 €	60 €	7,00 €	3,00 €	40 €	7,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	65 €	8,00 €	3,50 €	65 €	8,00 €	3,50 €	43 €	8,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	70 €	9,00 €	4,00 €	70 €	9,00 €	4,00 €	47 €	9,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	75 €	10,00 €	4,50 €	75 €	10,00 €	4,50 €	50 €	10,00 €	4,50 €
Supérieur à 1100	80 €	11,00 €	5,00 €	80 €	11,00 €	5,00 €	53 €	11,00 €	5,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'ensemble des tarifs ainsi présentés à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC KEOLIS CAEN

Mme Delbecque, maire-adjointe déléguée à la petite enfance et aux accueils de loisirs, explique que le centre de loisirs développe l'utilisation des transports en commun pour les sorties avec les enfants. A cette fin, une convention établissant les conditions particulières de vente doit être signée pour l'achat de tickets « Groupe ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention ainsi présentée.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE (RLP) DE CAEN LA MER

Mme Perrier, maire-adjointe déléguée à la culture, rappelle qu'en 2019, la commune de Verson a adhéré au Réseau de Lecture Publique de Caen la mer en autorisant la signature de la convention de niveau 1 pour bénéficier du Portail commun des bibliothèques et de l'accès à la Boîte Numérique (0,15cts/hab.). En 2021, la commune a autorisé la signature d'une convention de niveau 2 pour adopter le système de gestion des bibliothèques du Réseau (SIGB) (0,30cts/hab.).

L'arrivée à échéance des conventions pour les premiers signataires ainsi que la nécessaire prise en compte de précautions informatiques supplémentaires révélées par la cyberattaque à l'automne 2022, conduisent à redéfinir les termes d'une convention-cadre pour le réseau de lecture publique entre la communauté urbaine Caen la mer et l'ensemble des communes membres, réunissant les deux conventions existant précédemment (de niveau 1 et de niveau 2). Les montants d'adhésion sont inchangés. La nouveauté réside dans l'annexe qui comporte des prérequis techniques (système d'exploitation, antivirus, recommandations de sécurité pour l'utilisation du logiciel SIGB, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention du RLP ainsi actualisée.

AVIS SUR UN AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LE PROJET DE NAVETTE

Caen la mer souhaite développer un projet de navette documentaire hebdomadaire au sein du RLP. L'utilisateur pourrait alors retourner un ouvrage dans une bibliothèque différente de la bibliothèque d'emprunt, à condition que celle-ci adhère à la navette. Par exemple, un Versonnais qui emprunte un livre à la bibliothèque Alexis de Toqueville à Caen peut rendre cet ouvrage à Verson. Mais il ne sera pas possible d'emprunter à Verson un ouvrage qui se trouve dans une autre bibliothèque. Le coût prévisionnel supplémentaire est de 30cts/hab, ce qui porterait l'adhésion totale à 75cts/hab./an, pour un coût total estimé à 2 766 € au lieu de 1 666 € jusque-là (soit 1 080 € en plus).

Une position de principe doit être donnée à Caen la mer avant la préparation de l'avenant et son adoption par les conseils municipaux des communes souhaitant adhérer à ce service complémentaire (prévu au conseil de septembre 2023).

Mme Roux demande s'il y a de la demande pour ce service.

Mme Perrier : On observe de plus en plus de circulation des ouvrages, de non Versonnais qui viennent à Verson et à l'inverse de Versonnais qui ont une carte à Caen et à Verson. Ce sera un service en plus.

Mme Roux : Est-ce qu'on peut revenir dessus ?

Mme Perrier : Non, ce sera un engagement de 3 ans. Il faut du recul et permettre un minimum de visibilité au service pour se structurer.

Il y aura un parcours optimisé de la navette, cela permet de limiter les déplacements individuels également.

Mme Vandercamère : A-t-on une idée du nombre de bibliothèques partantes ?

Mme Perrier : On le saura à la réception du courrier de principe que les communes adhérentes au réseau enverront.

Mme Le Déroff demande si cela va générer plus de travail pour les agents.

Mme Perrier : Il va y avoir un agent recruté à Caen la mer spécifiquement pour cette mission et cela génèrera un peu de travail en plus à Verson, en effet.

M. Bouchard rappelle que le projet existe depuis l'ouverture de la BAT. L'objectif in fine serait de le faire dans les 2 sens.

Mme Donatin demande si des conseillers municipaux s'opposent à ce qu'elle envoie un courrier d'accord de principe pour ce service supplémentaire. Les conseillers font savoir qu'ils sont majoritairement favorables (2 contre, 1 abstention).

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) APPRENTI(E)

Mme la Maire expose que dans le cadre de la reprise en régie du service jeunesse, une proposition de contrat en CDI de droit public a été faite à la salariée de Familles Rurales pour un poste de direction de l'ACM Espace Jeunes et d'animation de temps périscolaires (restauration et garderie). Celle-ci ayant décliné le poste proposé, il est souhaité procéder au recrutement d'un apprenti BPJEPS/BAFD pour les mêmes missions.

Il sera progressivement accompagné et formé à prendre la direction de l'ACM sous le tutorat de l'actuel directeur du centre de loisirs, tout en s'intégrant à l'équipe d'animation du Pôle Enfance-Jeunesse.

M. Gué précise que l'ouverture du samedi va être arrêtée car il n'y a pas assez de fréquentation. Par ailleurs, le souhait est que la personne ne soit pas isolée à l'Accueil jeunes et bien intégrée au reste du service et à ses collègues. On peut aussi espérer que l'agent étant mieux connu des CM1 et des CM2 en intervenant à l'école le midi et à la garderie, il attirera davantage les écoliers qui entrent au collège.

Le tuteur va consacrer du temps à la formation de l'apprenti. Il y aura des renforts d'animateur si besoin. La formation dure entre 12 et 16 mois en fonction du centre d'apprentissage.

L'objectif est de recruter cet apprenti comme directeur de l'ACM Espace Jeunes in fine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le recrutement par le biais de l'apprentissage.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN (E) CONTRACTUEL (LE) POUR UN POSTE D'ATSEM

En septembre 2021 et 2022, un agent a été recruté en CDD sur un poste d'ATSEM suite à l'ouverture d'une 5^{ème} classe. La pérennité de cette classe n'étant pas garantie, il est proposé de recourir à un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2023-2024, et d'autoriser ce recrutement.

Mme Roux demande si le poste va à la personne qui est actuellement ATSEM.

Mme Donatin répond que le poste actuel est occupé officiellement par un agent qui a des ennuis de santé. Une procédure de recrutement est en cours pour 2023-2024. La personne qui assure le remplacement peut être recrutée sur ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser ce recrutement en CDD pour un poste d'ATSEM.

Mme Donatin présente ensuite le tableau des emplois de la collectivité et les informations que l'on peut y trouver sur les postes dans les différents services. Elle explique par exemple qu'il y a beaucoup de petits contrats sur les services périscolaires : il faut en effet être nombreux au même moment par exemple le midi, mais pour des périodes de travail courtes. Il n'est pas possible de fusionner ces temps pour créer un temps complet. Pour les agents scolaires et d'entretien, la politique a été de combler au maximum les quotités horaires pour avoir des temps complets.

Ce tableau doit faire l'objet d'un « toilettage » car certains postes ont été conservés alors qu'ils ont vacants, d'autres pourraient cependant être conservés. Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil.

Les conseillers municipaux sont invités à formuler leurs questions éventuelles en amont du prochain conseil municipal prévu le 11 septembre 2023, afin que des réponses puissent être préparées avec le service des Ressources Humaines.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Rétif indique que les conseillers municipaux de la minorité sont allés à la rencontre des Versonnais et qu'ils feront un retour lors des commissions sur des demandes et des points à améliorer, notamment en matière de circulation piétonne et de sécurité routière.

La séance est levée à 23h00.

La Maire,

Nathalie DONATIN



